



NN

**ARRETE PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE
PREALABLE A L'ALIENATION DU CHEMIN RURAL DIT DUE
FISCHKASTENGIESWEG (alte Stocketen)
N°2021/004/G**

LE MAIRE DE PETIT-LANDAU

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L161-10, les articles R161-25 et suivants ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration article R134-15 à R134-21 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Petit-Landau du 17 décembre 2020

ARRÊTE :

Article 1 – Il sera procédé dans la Commune de Petit-Landau pendant dix-sept jours, du 13 juillet 2021 au 29 juillet 2021 inclus, à une enquête publique sur le projet susvisé.

Article 2 – Pendant ce délai, le dossier du projet comprenant notamment :

- le projet d'aliénation
- une notice explicative
- les plans de situation et de localisation
- appréciation sommaire des dépenses
- plans cadastraux

sera déposé à la Mairie, 3 rue Séger, où il restera à la disposition des personnes qui désireront en prendre connaissance aux horaires d'ouverture de la Mairie ou sur rendez-vous au 03.89.48.37.15

Article 3 – Monsieur René DUSCHER, chef de centre France Télécom, retraité, domicilié à STEINBRUNN-LE-BAS, est nommé Commissaire-enquêteur et recevra en personne à la Mairie les déclarations des habitants et de tout intéressé au sujet du projet :

- mardi 13 juillet de 9h à 11h
- jeudi 29 juillet 2021 de 16 h à 18 h

Ces déclarations seront consignées sur un registre spécialement ouvert pour cet objet.

Elles pourront également être adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur jusqu'au 29 juillet 2021 inclus.

Article 4 – M. le Secrétaire de Mairie de Petit-Landau est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Petit-Landau, 25 juin 2021

Le Maire

Carole TALLEUX